

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Halles centrales - Mise à disposition des halles - Création d'un tarif

Madame Juban au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est propriétaire des halles centrales qui accueillent le marché plusieurs fois par semaine.

La ville enregistre une demande croissante d'associations, de particuliers, d'entreprises extérieures ou de partenaires pour occuper les halles hors marché et y organiser des manifestations ou des rencontres.

Conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville peut mettre des locaux à la disposition d'associations, de particuliers, d'entreprises, ou de partenaires extérieurs qui en font la demande en vue de manifestations ou de rencontres, dans le but de faciliter le développement des activités associatives, d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Il convient de définir les conditions tarifaires de mise à disposition des halles centrales.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la mise à disposition des halles centrales en vue de l'organisation de manifestations ;

2 - décider d'un tarif de location de 400 €H.T. par jour ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Abstentions : 4